



Modalités de la visite d'inspection annuelle du comité de santé et de sécurité au travail

Les inspections en milieu du travail ont comme objectif de détecter les risques présents et potentiels dans l'organisation.

Pourquoi inspecter les établissements?

1. Les règlements et les normes ne sont pas toujours respectés
2. Les équipements s'usent, changent ou ne sont plus adaptés aux normes

Avantages :

- Diminue les risques de lésions professionnelles
- Permet de s'assurer que tout est en place et en bon état
- Permet d'être réellement en mode proactif
- Permet d'assurer un contrôle de nos obligations légales

Conditions de succès :

- La direction doit y croire et s'impliquer.
- Les inspections nécessitent des actions correctives et préventives avec un responsable et un échancier établi.
- Il doit y avoir une rigueur dans le **suivi** des mesures correctives et préventives.
- Ne pas s'éloigner de l'objectif qui est de diminuer les risques de lésions professionnelles.

L'équipe multidisciplinaire d'inspection sera constituée :

1. Direction des ressources matérielles
2. Conseillère en gestion des ressources humaines
3. Membre du comité de santé et de sécurité au travail
4. Direction d'école

L'établissement pourrait être volontaire ou sélectionné en fonction de la fréquence et la gravité des accidents du travail survenus au cours des dernières années.



Principaux éléments qui seront inspectés lors de notre visite

Partie A : Les observations d'ordre général

Date : _____

- Corridors et escaliers propres, dégagés et en bon état
- Gestion de l'entreposage (⊗ empilage)
- Entretien général (néons brûlés, bris mur-plafond-plancher, fils au sol)
- Lieux et espaces ordonnés

Partie B : Les observations touchant les mesures d'urgence

- Libre accès aux déclencheurs d'alarme, aux extincteurs portatifs et aux sorties
- Éclairage et indicateur de sortie fonctionnel
- Les portes coupe-feu sont dégagées en tout temps
- Trousse de 1ers soins complète, disponible et identifiée
- Plan d'évacuation affiché

Partie C : Les observations touchant l'électricité

- Chambre électrique et panneau électrique dégagés
- Plinthes électriques dégagées

Partie D : Les observations touchant la machinerie et l'équipement

- Escabeau de classe 1 disponible sur chaque étage

Partie E : Les observations touchant les substances dangereuses

- Entreposage adéquat, solide, produit hors de portée des élèves (sous clé)
- Étiquettes et fiches de données de sécurité présentes

Partie F : Les observations touchant les entrées, le stationnement et le parc-école

- Dénéigement et sablage adéquat
- Entrée avec abrasif
- Éclairage extérieur fonctionnel

Partie G : Les observations touchant les mécanismes de prévention

- Utilisation du formulaire de déclaration
- Disponibilité et mise à jour du PMU
- Formation des secouristes
- Exercices d'évacuation



Marianne Giroux
Conseillère en gestion, SRH
pour le comité SST